



## PLAN D'ACTION pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

### BILAN 2022-2023 et PLAN D'ACTION 2023-2024

École du Bourg-Royal-et-du-Châtelet



<b>Nom de l'école :</b>	Du Bourg-Royal-et-du-Châtelet	
<b>Nom de la direction :</b>	André Bernier	
<b>Approbation du C.É.</b>	23 octobre 2023	
<b>Nom des coordonnatrices :</b>	Raymond Fortin (Bourg-Royal) et Julie Leclerc (Châtelet)	
<b>Membres du Comité Plan de lutte de notre école :</b>	Annie Lemieux, Audrey-Ann Keough, Alexandre Thomassin, Sonia Lortie, Karine Lavoie, Marie-Ève Vachon (enseignants), Julie Leclerc et Raymond Fortin (éducateurs spécialisés), Marie-Andrée Bilodeau et Stéphanie Demers (techniciennes au service de garde)	
<b>Mandat du Comité plan de lutte :</b>	<b>Les objectifs annuels sont :</b> 1. Réviser et actualiser le Plan de lutte 2. Mobiliser l'équipe-école	<b>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés :</b> 1. Rencontres du comité du Plan de lutte (3 rencontres), administrer un questionnaire d'analyse de situation aux élèves 2. Rencontres avec l'équipe-école, présentation d'activités en lien avec le civisme, la violence et l'intimidation

#### Convention de gestion et de réussite éducative

#### Stratégie locale d'intervention

Le plan de lutte de l'école du Bourg-Royal-et-du-Châtelet s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la **convention de partenariat**, de la **convention de gestion et de réussite éducative** et de la **stratégie locale d'intervention** et plus précisément à l'atteinte du **but 4** :  
*Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.*

#### Portrait des milieux

Le pavillon Bourg-Royal accueille en 2023-2024, 384 élèves qui se divisent comme suit : 57 au préscolaire, 108 au 1<sup>er</sup> cycle, 109 au 2<sup>e</sup> cycle et 110 au 3<sup>e</sup> cycle.

L'anglais intensif est offert aux deux groupes de 5<sup>e</sup> année ainsi qu'à celui de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année.

Le pavillon Châtelet accueille 229 élèves qui se divisent comme suit : 19 au préscolaire, 77 au 1<sup>er</sup> cycle, 73 au 2<sup>e</sup> cycle et 60 au 3<sup>e</sup> cycle.

L'anglais intensif est offert à tous les élèves en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

L'équipe-école est composée d'environ **48** personnes à Bourg-Royal et d'environ **30** à Châtelet ; enseignants, professionnels, éducateurs et personnel de soutien. Plusieurs membres du personnel interviennent dans les deux pavillons.

Plusieurs activités interclasses sont organisées pour l'ensemble des élèves, de façon à ce que les enfants apprennent à se connaître et à vivre ensemble harmonieusement.

Plus de 93 % de nos élèves fréquentent le service de garde à temps plein ou sporadiquement (94 % au pavillon Bourg-Royal et 92 % au pavillon Châtelet). Les élèves ont la chance de participer à plusieurs activités de la ligue interservices de garde comme le soccer, le cheerleading, le hockey. De plus, des activités parascolaires variées (katag, multi-sports, sciences en folie, etc.) sont offertes pendant les heures de fréquentation du service de garde. Les règles de vie de l'école et celles du service de garde sont les mêmes.

Le climat est calme et propice aux apprentissages. L'école possède une grande cour de récréation aménagée avec plusieurs modules de jeux. Lors des récréations, la cour est divisée en plusieurs zones pour une meilleure surveillance. Chaque cycle a une zone attitrée et des activités animées selon un calendrier établi en début d'année. Il sera nécessaire cette année de refaire le sondage auprès des élèves pour valider leur sentiment de sécurité et de bien-être à l'école.

**APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école**

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence des médiateurs sur la cour d'école (Bourg-Royal)</li> <li>• Les jeunes sont décloisonnés lors de la récréation pour leur permettre plus d'autonomie</li> <li>• Les jeunes dénoncent leurs situations de conflit, de violence ce qui permet une action rapide et évite d'aggraver la situation</li> <li>• Communication et cohérence dans les interventions des surveillants</li> <li>• Surveillance ponctuelle des T.E.S dans la cour</li> <li>• Utilisation de l'environnement de manière appropriée et créative</li> <li>• Chaque enseignant a sa zone de surveillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rehaussement de la mobilité dans les surveillances serait aidant</li> <li>• Points morts dans certaines zones rendent la surveillance plus difficile</li> <li>• Nouvelle tâche de surveillance pour les éducatrices</li> </ul>

**APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2023-2024**

Maintenir le niveau de sentiment de sécurité des enfants à l'école.  
 Poursuivre la sensibilisation face à l'importance de dénoncer les situations inacceptables.  
 Mise en place de récréations animées pour les élèves ciblés.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux **valeurs présentées** dans le **projet éducatif** de notre école

Quels sont les moyens mis en place pour <b>mobiliser</b> l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information</li> <li>▪ Sensibilisation</li> <li>▪ Communication</li> <li>▪ Transparence</li> <li>▪ Comité PAV</li> </ul>
---	---

Actions	Personne (s) responsable (s)	Personnes concernées	Échéancier	Bilan 22-23	Plan 23-24
<b>Mesures de prévention</b>					
Révision des règles de vie	Membres du personnel	Élèves	Juin	Fait	À reconduire
Présentation du PAV à tous les intervenants	Direction	Membres du personnel	Août	Fait	À reconduire
Ateliers animés par les TES et psychologue (civisme et autres sujets)	TES	Tous les élèves	Durant l'année	Fait Ateliers animés par l'AVSEC	À reconduire

Ateliers animés par le policier-éducateur, la personne responsable du PAV ou un intervenant communautaire	Policier-éducateur, personne responsable, intervenant communautaire et TES	Élèves de la 1 <sup>re</sup> et 6 <sup>e</sup> année	Durant l'année	Fait	À reconduire
Médiateurs sur la cour d'école	TES	Élèves	Durant l'année	Fait	À reconduire
Encourager les valeurs positives des élèves par la remise de méritas	Membres du personnel	Élèves	Trois fois dans l'année	Fait	À modifier
Activités dirigées au service de garde	Service de garde	Élèves	Durant l'année	Fait	À reconduire
Ateliers d'habiletés sociales	Enseignants, TES, éducateurs au service de garde	Élèves ciblés	Durant l'année	Fait au besoin	À reconduire sous l'appellation Ateliers d'habiletés sociales en contexte (distinction entre violence et intimidation ou tout autre sujet nécessaire)
Ateliers de prévention au préscolaire et au 1 <sup>er</sup> cycle	TES	Élèves	Durant l'année	Non fait	À reconduire
Conférence sur l'intimidation (en ligne)	Direction	Élèves Parents	Durant l'année	Information envoyée	À reconduire
Récréations animées Structure organisationnelle pour les récréations guidées avec inscriptions et banque de jeux.	TES, enseignants et élèves	Élèves	Automne et printemps	Fait dans les deux pavillons	À reconduire

Sondage auprès des élèves de 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	TES	Élèves de 4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	Fin février	Fait	À reconduire
Activité sur le civisme	TES Enseignants Éducatrices du service de garde	Élèves	Durant l'année	Fait	À reconduire
Réviser le protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence	TES Direction	Élèves	Juin 2024	Fait	À poursuivre
<b>Mesures visant à favoriser la collaboration des parents</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication du CE de l'école qui approuve le Plan de lutte ou son actualisation chaque année ;</li> <li>• Règles de vie et protocole d'intimidation se retrouvent dans l'agenda de l'enfant et le parent atteste qu'il en a pris connaissance en signant l'agenda ;</li> <li>• Démarches faites avec les parents des élèves victimes et les parents des auteurs d'actes de violence et d'intimidation ;</li> <li>• Synthèse du plan de lutte remise à tous en début d'année ;</li> <li>• Plan d'action déposé sur le site de l'école <b>et aux enseignants dans la documentation de début d'année.</b></li> <li>• <b>Communication pour tous avec Mozaïk.</b></li> </ul>	Direction et membres du personnel	Parents	Durant l'année	S'assurer de remettre la synthèse dans la pochette d'accueil	
<b>Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle</b>					
<p>Les élèves sont incités à dénoncer les actes d'intimidation en tout temps ;</p> <p>La dénonciation de l'intimidation est clairement indiquée dans les règles de vie de l'école ;</p> <p>Boîte de courriel dédiée à la dénonciation <a href="mailto:jedenonce.bourgroyal@cssps.gouv.qc.ca">jedenonce.bourgroyal@cssps.gouv.qc.ca</a> (Bourg-Royal) <a href="mailto:jedenonce.chatelet@cssps.gouv.qc.ca">jedenonce.chatelet@cssps.gouv.qc.ca</a> (Châtelet) ;</p> <p>Appel téléphonique à l'école (parler à la TES) ;</p> <p>TES désignée pour recevoir les enfants ;</p> <p>Boîte aux lettres pour la dénonciation. Avec marche à suivre et lieu à définir.</p>					
<b>Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence</b>					
<p><b>Informez un adulte de la situation observée.</b></p> <p><b>Dénoncez les situations de violence ou d'intimidation.</b></p> <p><b>S'assurer que le signalement ou la plainte est en lien avec la violence ou l'intimidation :</b></p> <p>Éléments à considérer pour un <u>acte d'intimidation</u> :</p> <p><i>Caractère répétitif de l'acte</i></p>					

*Rapport de force inégal*  
*Sentiment de détresse de la victime*

Éléments à considérer pour un acte de violence :  
*Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte*  
*Sentiment de détresse de la victime*

**Référence à la TES**

Assure une assistance  
Rencontre la victime  
Rencontre l'agresseur  
Appelle les parents de la victime et de l'agresseur  
Applique le protocole de violence et d'intimidation (soutien, conséquences)

**Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte**

L'élève victime

- Intervention immédiate ;
- Offrir un service de soutien au besoin ;
- Assurer sa sécurité ;
- Effectuer un suivi.

L'élève agresseur/intimidateur

- Rencontrer l'élève agresseur ;
- L'informer des sanctions disciplinaires ;
- Offrir un service de soutien au besoin ;
- Effectuer un suivi.

L'élève témoin

- Offrir du soutien au témoin si affecté par la situation.

**Suivi donné aux plaintes**

Transmission d'un rapport sommaire à la direction générale  
Soutien à la victime et à l'agresseur  
Sanction à l'agresseur

### Protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence

**Violence** : manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologique) exercée intentionnellement contre une personne et ayant pour effet de blesser, de léser ou d'opprimer quelqu'un.

**Intimidation** : comportement, parole, acte ou geste à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, dans un contexte de rapport de force entre les personnes et ayant pour effet de blesser, de léser ou d'opprimer quelqu'un.

ÉVÉNEMENTS	ACTIONS	EXEMPLES DE MESURES D'AIDE
1 <sup>er</sup> événement <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Cyberintimidation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action pour le comportement</li> <li>• Réflexion à faire signer par le parent</li> <li>• Geste réparateur</li> <li>• Rencontre direction, TES et parent avec l'élève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer l'élève qu'il doit quitter l'école 10 minutes plus tard ou partir accompagné d'un adulte</li> <li>• Suivi auprès de la victime</li> <li>• Excuses verbales et écrites envers l'intimidé avec signature des parents</li> <li>• Réparation envers l'intimidé (ex. : lui rendre un service)</li> </ul>
2 <sup>e</sup> événement <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Cyberintimidation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'engagement</li> <li>• Réflexion à faire signer par le parent</li> <li>• Geste réparateur</li> <li>• Rencontre direction, TES et parent avec l'élève</li> <li>• Suspension de 2 jours à l'interne ou à l'externe selon la situation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi auprès de la victime</li> <li>• Possibilité de participer à un atelier sur les habiletés sociales</li> </ul>
3 <sup>e</sup> événement <input type="checkbox"/> Violence <input type="checkbox"/> Intimidation <input type="checkbox"/> Cyberintimidation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension (temps à déterminer) à l'interne ou à l'externe selon la situation</li> <li>• Geste réparateur</li> <li>• Rencontre direction, TES et parent avec l'élève</li> <li>• Signature du protocole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi personnalisé (victime, agresseur, parents)</li> <li>• Au besoin référence aux services professionnels ou aux services externes (CLSC, policier éducateur, etc.)</li> </ul>

*Un autre événement pourrait mener à des mesures particulières comme la suspension externe, à l'expulsion de l'école ou du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. De plus, selon la gravité de l'événement, la direction se réserve le droit d'appliquer des mesures particulières dès le premier événement.*

**Section 4 Responsabilité de la direction****Actions****La direction de l'école s'engage à :**

1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.
2. Assurer la mise en œuvre du plan d'action contre la violence et l'intimidation.
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé.  
(La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)
6. Offrir du soutien à l'élève intimidé/agressé, à l'élève intimidateur/agresseur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.
9. Transmettre à la Direction générale du centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes en fin d'année.
10. Appliquer la politique de la CSSDPS concernant les mesures contraignantes (annexe sur le modèle d'interventions).

***La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.***



Signature de la direction

Date